Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 17 Chaouel 1443
18 Mai 2022

N° 58

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1207**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1207**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1210**
Homologation de résolutions **1211**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1211**
Avis aux créanciers..... **1212**
Convocations
Sociétés anonymes **1213**
Divers
Avis au public..... **1217**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

L'Internationale de Recouvrement des Créances «IRC»

S.A

19 Rue Mustapha Abdessalem - Menzah 5

M.F. : 0723717CPM000

En vertu du P. V. de l'AGO du 31.3.2022 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 21.4.2022 sous le n°22702607 Quit. 61325, il a été décidé d'approuver les états financiers, d'affecter les résultats de l'exercice 2021, d'approuver la cooptation de Mme Naida Rais en tant que nouvel administrateur, de renouveler le mandat de l'UIB, Ahmed Lakhoua, Mokhtar Ben Cheikh Ahmed, Moufida Hamza et Nadia Rais en tant que membres du conseil d'administration jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2024, ainsi que de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet FINIR pour une période de trois ans.

En vertu du P.V. du conseil d'administration du 31.3.2022 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 21.4.2022 sous le n° 22702609 Quit. 61333, il a été décidé de renouveler le mandat de président du conseil d'administration de M. Ahmed Lakhoua pour une période de trois ans.

Un exemplaire des documents ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 27/4/2022 sous le n°202230760.

2022401209SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation

Société SAMACO de confection

MF : 1161028P

Selon le procès-verbal enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif en date du 28/01/2021 enregistrement n°21500188 quittance n°M004308.

Que la société en cours de liquidation le dossier a été déposé au registre national des entreprises sous n°2021118224,

Date de publication : 29/12/2021

Les créanciers de la société doivent présenter leurs arguments dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au JORT.

2022T00517SRLB2

Avis

Société SYNOTEC (SARL)

Au capital de quatre cent mille Dinars (400 000 DT)

Matricule fiscal : 000/M/P/1410466X

Siège social : 05 Avenue Habib Bourguiba El Ghazela Ariana - 2083

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15-4-2022 enregistré à l'Ariana le 27-4-2022 à la recette des finances quittance n°058227.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Youssef Saadi gérant.

Objet : il a été déposé au centre national du registre des entreprises le 12-5-2022 sous le n°202234362.

2022401210SRLB2

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 23.500 Euros

34 Bis, Avenue de Paris - 2033 Mégrine - Ben Arous

I.U : 938423/F

CNSS : 00169517-58

Suivant un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 26/4/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine, le 27/5/2021 sous Qn°M033683 En°21702103

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2020

Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet M. S Louzir représenté par Mme. Sonia Ketari Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°938423 F en date du 14/9/2021.

2022401211SRLB2

SANLUCAR TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.530.000 Dinars

Imm. Amen El Bouhaira, Rez-de-chaussée, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 1236510G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 3/12/2019 enregistré à la recette des finances Le Lac, Tunis, le 15/12/2020 sous Qn°M081907 Enrg n°20707675.

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 30/6/2019.

Les associés décident de renouveler le mandat de la Société Tunisie Audit & Conseil, représentée par Mr. Lamjed Ben Mbarek en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Les associés décident d'annuler les pouvoirs de Mr. Yves Christian Graf objet du procès-verbal de l'AGO du 17/5/2018.

Les associés décident de déléguer tous les pouvoirs au profit de Mr. Adel Ayed avec les pleins pouvoirs.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1236510G en date du 13/7/2021.

2022401212SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 11/5/2022 quittance n°M039044 enregistrement n°03983176 Sté TOP ASIATIQUE au nom de son gérant Mr Oussama Ben Taoufik Anguer a vendu et cédé à la société EURO AFRIQUA au nom de son gérant Mr Houssine Ben Bouraoui Ben Mefteh Nasir, la totalité du fonds de commerce, sis au 23 rue Kairwan Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur au local sis au 23 rue Kairwan Ben Arous.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 14/5/2020.

2022T00518FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp, daté du 18/4/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmt Souk le 10/4/2022 n°22201783, quittance n°M043707, Walid Lamloumi a vendu à Karim Houas la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faites auprès du maître Bougarasse Ezzedine avocat à rue Bechir Sfar Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 29/4/2022.

2022R01219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra en date du 21/3/2022 sous le n°22200642 quittance n°19479 Madame Najwa Charchouf a cédé à Monsieur Elmahdi Marwani la totalité du fonds de commerce destiné Davin pressing exploité au local sis à la rue de 2 Mars Ezzahra.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au local sis à la rue 02 Mars Ezzahra Ben Arous 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2022R01221FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P rédigé le 5/5/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 9/5/2022, quittance n°M067434 Mr. Abdelmajid Hergli titulaire de la carte d'identité nationale n°01623483 a donné à titre gratuit à sa femme Khedija Bichiou épouse Hergli titulaire de la carte d'identité nationale n°01624758, la totalité du fonds de commerce destiné pour l'activité de café 1ère catégorie situé à Hammamet avenue des Nations Unies.

Les oppositions seront adressées entre les mains du maître Omar Jedidi situé à Hammamet 38 avenue Ali Belhouane sous un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au jort.

Le présent article a été publié aux journaux la Presse et Sahafa le mardi 17/5/2022.

2022R01222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 18/01/2021, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 20/01/2021 sous n°21200207, quittance n°M07808, la société «ERRACHID» Suarl (I.Unique : 0833350C) représentée par Mr Taher HAMZA, titulaire de la CIN n°01326715, a vendu et cédé à la société «LA GIGOGNE» Sarl (I.Unique : 1619370R) représentée par Mr Taher Hamza, titulaire de la CIN n°01326715, la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce en gros d'électroménager sis à l'Avenue Route de Ouardanine M'saken. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2022S00567FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 5/5/2022 et enregistré à la recette des finances avenue Farhat Hached le 5/5/2022 sous le n°22201363 quittance n°M058770 Mr Sadok Korchen titulaire de la CIN n°02839239 demeurant 49 rue Elhakim Taieb Hchicha Msaken Sousse a renoncé au profit de Mr Aymen korchen titulaire de la CIN n°08467358 demeurant 49 rue Elhakim Taieb Hchicha Msaken Sousse tout le fonds de commerce à usage de club d'informatique sis à rue Elhakim Taieb Hchicha Msaken Sousse avec ses éléments corporels et incorporels et pour le besoin de l'enregistrement la valeur du fonds est fixée à cinq mille dinars.

Les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du bénéficiaire demeurant 49 rue Elhakim Taieb Hchicha Msaken Sousse.

Cet avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 17/5/2022.

2022S00569FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 Sousse, quittance M036528, enregistrement n°22200939, Naima Majatti, CIN 06812041 a vendu à Abd el Rahmen Dardouri, CIN 12835616 la totalité du fonds de commerce (café Marigrite) sis à rue Abou Hamed el Gazeli Bouhssina Sousse, matricule fiscal 1590202Y.

Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours après la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 17 mai 2022.

2022S00570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 15 et 19 avril 2022 et enregistré à la recette des finances Thyna Sfax, le 4/5/2022 enregistrement n°22200623, quittance n°M023156, Mr Marouen Hriz, domicilié à route de Gabès km6 cité badrani Thyna Sfax, et Mr. Amir Aouled Ltaief domicilié à route de Gabès km7 cité Elmoez n°543 Sfax ont vendu à Mme Amel Ben Hammouda, domiciliée à Route Sokra km4 cité Amal n°20 Sfax, la totalité du demi (1/2) fonds de commerce exploité comme un café de 1ère catégorie au nom commercial «Gafé Gomri» avec tous ses éléments : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains autres instruments, sis à route de Gabès km7 Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce dans les vingt jours de la date de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié aux deux Journaux «Echourouk et le Quotidien» du 11/5/2022.

2022X00591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 9/5/2022, enregistré à la R.F Diar El Wafa Sfax le 10/5/2022 quittance n°M048069 enregistrement n°22202231 La Sté outillages de Précision et quincaillerie SARL sise à rue Farhat Hached n°136 Sfax immatriculée au R.N.E n°0850134 T a vendu à la Sté FLUFITING SARL en voie de construction représentée par Maha MIZOURI sis à route de l'Aéroport Km 7.5 El Hajeb Sfax CIN n°5345790 la totalité du F.C destiné au commence des outils manuels et électriques et produit de fer industriels sis à rue Farhat Hached n°136 Sfax.

La vente Englobe tous les éléments corporels et incorporels sauf le nom commercial.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.RT doivent s'adresser à Madame el Mtibaa Feiza CIN n°05317794 à son adresse à 30 M rue Al Imam Elchefii Sakiet Ezzit Sfax où est déposé une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait a été publié aux quotidiens El Sabah et le Temps du 14/5/2022.

2022X00592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/5/2022 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 12/5/2022 sous le n°22201475 Quittance n°M053240, Wahida Ben Ammar (CIN n°05262425 ; M.F 0637988R) ayant son domicile à Route Mahdia Km 4 impasse Kaanich Sfax a vendu à Abderrezak Hamrouni (CIN n°08883945) ayant son domicile à Awled Amor Hencha Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce des produits alimentaires en détail sous le nom «Oulet Elamen», avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu sise à Route Saltnia Km 5 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains de Maître Moez Ayed Zambaa dans son domicile élu à rue Taher Sfar Imm Marhaba centre bloc A 5ème étage bureau n°16 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens As-sabah et Le Temps parus le 17/5/2022.

2022X00596FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 30/12/2021 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 01/02/2022 sous le numéro 22200724 quittance 14134, Madame Samira Houidi, ayant pour matricule fiscal numéro 1358978/S a cédé à monsieur Lyess Rachdi, titulaire de la CIN numéro 05413498, le fonds de commerce exploité au local sis à proximité de l'usine Cassettes Km 10 Laaouina sur la voie parallèle à la route rapide GP9 numéro 48 Laaouina.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Monsieur Lyess Rachdi à son adresse sise au numéro 2 rue Hamza Ben Abdelmottaleb Laaouina - Tunis dans un délai de 20 jours maximum après cette publication au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk le 14/5/2022.

2022401213FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 26/4/2022 enregistré à la recette des finances Marsa en date du 4/5/2022 sous le numéro 22202663 quittance 054292, Madame Dherka Bouguerra ayant pour matricule fiscal numéro 841968/E a cédé à la société YO FA, ayant pour identifiant unique le numéro 1767818D le fonds de commerce exploité au local sis à la Résidence Esplanade numéro 5 Marsa - plage - Tunis pour la vente des journaux, cadeaux et autres.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Madame Faiza Maaloul à son adresse sis au 17 rue Habib Bourguiba Sidi Daoud cité les Pins et ce dans un délai de 20 jours maximum après cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk le 14/5/2022.

2022401214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29 juillet 2021, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah 6 le 27 avril 2022 sous le n°22202743 quittance n°06540, monsieur Ahmed Amine Ben Fethi Ben Rhouma, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°08971379, demeurant à la rue El Jem - El Menzah 5, a vendu à la société SHARKY'S, sise au 22, avenue de l'Ere Nouvelle - Ennasr 2 - Ariana, Identifiant unique : 17258110, la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local se situant au rez-de-chaussée de l'Immeuble sis au 22, avenue de l'Ere Nouvelle - Ennasr 2 - Ariana et qui est exploité entant que salon de thé moyennant un prix de deux cents mille dinars, et ce avec tous ses composants corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الصحافة le 14 mai 2022.

Les diverses oppositions doivent être effectuées auprès de l'acquéreur et à son siège social se trouvant au 22, avenue de l'Ere Nouvelle - Ennasr 2 - Ariana et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2022401221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 18/4/2022 et enregistré à la recette des finances de Djerba à la même date sous numéro 22201446, quittance n°M0030758, Monsieur Nabil Ben Khalifa Akrout a vendu à Monsieur Mohamed Ben Ibrahim Rihan, la totalité du fonds de commerce il s'agit de Pizzeria «pizza 90» sise à Rue Farhat Hachad Midoun Jerba. Toute opposition est

recevable chez l'acheteur au local de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23326 en date de 26/4/2022.

2022401222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Bardo le 11/5/2022 n°22201724. M Abdelaziz Hamrouni et Mme Hedia Mzoughi domiciliés à den den vendent à la société Town Food Company représentée par Mohamed Magouri domicilié au 7 rue Ibn Zaidoun Menzah 5 Ariana, la totalité du fonds de commerce situé à 23 Avenue Habib Bourguiba constitué d'un café Afrikana avec tous ses éléments matériels et moraux.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 26.4.2022

Toute opposition doit être faite devant l'acheteur à son domicile sus indiqué et ce dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2022401225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 5 mai 2022 à la recette des finances Manar sous le numéro 22201175 quittance numéro 042471 rédigé par le maître M. Mongi Ouertani avocat portant l'immatriculation fiscale numéro 0513791V M. Neder Hessine a vendu à M. Walid Riahi un fonds de commerce exploité comme café 1ère catégorie situé au 02 bis rue Wedhref Cité Ibn Khaldoun Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au local du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au jort.

Le présent avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 15 mai 2022.

2022401228FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 25/4/2022 n° de quittance M061159, n° d'enregistrement 22302044, Mme Ichraf Ben Salem donne à titre de location le fonds de commerce (Gérance Libre) à Mme Zayneb Nooman cin n°08870290 son Espace Coiffure, Esthétique et Massage sis à l'Avenue Abou Dhabi 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite location seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 10/5/2022.

2022R01215FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/01/2014 enregistré à la recette des finances Tabarka le 28/4/2022, n° d'enregistrement 22300483, quittance n°M017176, Monsieur Ahmed Ben Majid Ben Ahmed Merzgui titulaire de la CIN n°07944412 délivrée le 19/4/2010 a loué à Monsieur Jamel Ben Ahmed Ben Mohamed Mlaykia titulaire de la CIN n°07797518 délivrée le 18/10/2000, la totalité du fonds de commerce, qui est un restaurant, avec les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition demeurant à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 6/5/2022.

2022R01216FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 26/4/2022, quittance M047649, n° d'enregistrement 22301947 Badreddine Bouhachem, demeurant à Erriadh Djerba titulaire de la C.I.N n°05753716 a loué à Nabila Ben Haj Yahya, demeurant à Erriadh Djerba, titulaire de la C.I.N n°05794280, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente tout articles ménagers, sis à rue Habib Bourguiba Eriadh Djerba, avec ses éléments corporels et incorporels, pour une durée d'un an renouvelable commençant le 01/5/2022.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur dans les lieux du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 11/5/2022.

2022R01217FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Raison sociale : Association des anciens de l'éclair de Testour

Objet : A caractère général

Adresse : 118 Cité Ennassim 2 - Testour 9060.

Buts :

- Encourager les retrouvailles des anciens joueurs de l'éclair de Testour

- Participer au Développement des activités culturelles et de divertissement

- Lier des relations avec d'autre associations et organisations similaires.

Les fondateurs :

Salah Sarij (Président) - Bechir Ayari (Secrétaire général) Mahjoub Ayari (Trésorier).

2022T00514APSF1

Association des Anciens de l'école 19 janvier 1952 de Mateur

Objet : Culturel, Développement.

Siège : Place Bouthnia, Mateur.

Objectifs : La participation dans le soutien de l'institution scolaire au développement de la vie scolaire à l'intérieur comme à l'extérieur.

La participation au développement de l'environnement scolaire, culturel et des loisirs selon la législation juridique en vigueur.

Etablir des relations avec des Associations et Institutions ayant des objectifs similaires.

Participer dans la présentation d'aides financières et morales au profit des élèves.

Bureau de l'association

Président : Mohamed el May

Trésorier : Fathi Abbassi

Secrétaire générale : Saloua Tizaoui.

2022T00519APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association Fatma pour l'Espoir et la Solidarité

Siège : 39 bis Rue Sidi Essourdi - Bab Menara 1008 Tunis

Sujet de l'association : Social.

Objectifs :

1) Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au profit des familles démunies et nécessiteuses

2) Contribuer à la définition des droits des femmes

3) Etablir des relations avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Présidente : Hela Gherib

Secrétaire général : Adel Gherib

Trésorière : Rim Jouini.

2022T00523APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association pour la Promotion du Sport Féminin à Bazina

Siège social : Bazeena 7012

Président : Lotfi Salhi

Secrétaire général : Saïd Zawi

Trésorier : Ziad Al-Maalawy

Objectifs :

Entraîner, coacher, encourager et développer leurs capacités physiques et techniques, et les amener au plus haut niveau sportif et moral.

2022401198APSF1

Homologation de résolutions

Election du nouveau Bureau Directeur de l'Association

Des Diplômés de l'Institut Supérieur des Beaux-arts de Tunis

Bassamet

En vertu des dispositions du Décret numéro 88 de l'année 2011, relatif à l'organisation des associations, l'association des diplômés de l'Institut Supérieur des Beaux-arts de Tunis «Bassamet» informe le public que suite à l'assemblée générale élective en date du 29 janvier 2022, le nouveau bureau a été élu dont ci-joint la composition :

Présidente : Manoubia Meski

Secrétaire Générale : Sana Ben Ghali

Trésorière : Salma Dammak

Membre chargé de la Communication et de l'Information : Ghaida Mzid

Membre chargé de la coordination générale, de l'exécution et du suivi : Hatem Bouzouita.

Membre chargé des relations publiques et de l'activité culturelle : Mohammed Fadhel Ghédira.

Président d'honneur : Abdelmalek Allani.

2022R01241APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n° 70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mm Emna Zahrouni, avocate, résidente au n°12 rue Jawher Sekelli Manzeh 7, et au n°24 rue le Prince Abdelkrim mutuelle ville, titulaire de CIN n°07259832.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un appartement n°25 objet du titre foncier n°40749 Ariana dénommé «El Waad» sis au 8ème étage de l'immeuble Yasmin 1 dans la résidence le belvédère à Manzah 6 ayant une superficie de 176m² sans compter les parties indivises et collectives (un grand hall qui constitue l'entrée de l'immeuble et l'ascenseur) objet du titre foncier n°40724 Ariana dénommé «Yasmin» d'une superficie de 126.69 m², et les parties indivises et collectives objet du titre foncier n°12810 Ariana dénommé «Saada» d'une superficie de 148.03 m² l'appartement comprend un hall, un séjour, une terrasse bien aménagée, une cuisine, un séchoir, une salle d'eau, un cellier, il y a aussi un couloir équipé de plusieurs dressing, trois chambres à coucher, deux salles de bain, un couloir et une salle d'eau et un dressing, l'appartement est construit en béton armé, les murs en brique, le parterre en marbre, les portes en bois et les fenêtres en aluminium.

Mise à prix : (436.000,000) d y additionnant le montant des frais et honoraires.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 13/6/2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de l'Ariana. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'Ariana ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01226VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor imm. Seltène Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.592

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège

social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Mr Zied Ben Taher Ben Mohamed Jabnouni, titulaire de CIN n°11897359 (caution hypothécaire et débiteur), Oueslatia, route de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises objet du titre foncier n°36167 Kairouan, sise à Oueslatia Kairouan d'une superficie de 450 parts, la parcelle est délimitée au Nord par la parcelle n°2, à l'Est par la parcelle n°3 et n°10, au Sud une route, à l'Ouest par la parcelle n°12.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 20/6/2022 à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Kairouan.

Mise à prix : Quatre vingt dix mille dinars (90.000.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S00564VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Kamel Ben Ali Makhtoumi (CIN 05599824), chirurgien, demeurant à route de Médenine km 1 Zarzis gouvernorat de Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App, N°16- 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

- La totalité de l'immeuble dénommé «Elaa 9», objet du titre foncier n°48100 Médenine qui consiste en la parcelle n°7 du plan de division de l'immeuble objet du titre foncier n°12225 Médenine, situé à Midoun Est, Djerba Midoun, Médenine, d'une superficie de 711 m², et qui consiste en un terrain clôturé des côtés Est, sud et Ouest, délimité du nord par une voie commune, de l'est par la parcelle n°6, du sud par la parcelle n°207, et de l'ouest par une route goudronnée. Il comporte un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, un étage et des escaliers :

- Le rez-de-chaussée : se compose d'un entrepôt d'une surface couverte de 122 m² avec deux portes qui s'ouvrent sur le coté ouest sur un dégagement, et d'un appartement d'une surface couverte de 105 m², orienté ouest ouvrant sur une véranda, et se composant d'un séjour équipé d'un coin cuisine, 2 chambres et une salle de bain.

- L'étage supérieur : se compose de deux appartements d'one surface totale couverte de 189 m², chacun d'eux se compose d'un séjour équipé d'un coin cuisine, de 2 chambres et d'une salle de bain.

- Des escaliers : d'une surface, totale couverte de 65 m² au milieu du bâtiment et menant du rez-de-chaussée au toit.

- La totalité de l'immeuble dénommé «Elaa 10», objet du titre foncier n°48092 Médenine qui consiste en la parcelle n°11 du plan de division de l'immeuble objet du titre foncier n°12225 Médenine, situé à Midoun Est, Djerba Midoun, Médenine, d'une superficie de 627 m², et qui consiste en un terrain clôturé des côtés nord, Est et Ouest, délimité du nord par la parcelle n°526, de l'est par la parcelle n°10, du sud par une voie commune et de l'ouest par une route goudronnée. Il comporte un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, un étage et des escaliers :

-Le rez-de-chaussée : se compose d'un entrepôt d'une surface couverte, de 121 m² avec deux portes qui s'ouvrent sur le coté ouest sur un dégagement, et d'un appartement d'une surface couverte de 114m², orienté ouest ouvrant sur une véranda, et se composant d'un séjour équipé d'un coin cuisine, une chambre, une salle de bain et une 2ème chambre équipée d'une salle de bain,

- L'étage supérieur : se compose de deux appartements d'une surface totale couverte de 184 m², chacun d'eux se compose d'un séjour équipé d'un coin cuisine, de 2 chambres et d'une salle de bain.

- Des escaliers : d'une surface totale couverte de 65 m² au milieu du bâtiment et menant du rez-de-chaussée au toit.

5- Mise à prix : Deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante et un dinars 200 millimes (293.161, 200 D) pour l'immeuble dénommé «Elaa 9» objet de titre foncier n°48100 Médenine, et deux cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante-seize dinars (289.176,000 D) pour l'immeuble dénommé «Elaa 10» objet de titre foncier n°48092 Médenine, soit un total de cinq cent quatre vingt deux mille trois cent trente-sept dinars 200 millimes (582.337, 200 D) pour les deux immeubles réunis, frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à la route de Tataouine Médenine le lundi vingt juin deux mille vingt deux (20/6/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00595VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt Bassem Miri

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26809 émanant du tribunal de

première instance de Sidi Bouzid le 26/4/2022 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Bassem Miri.

Il appartient aux créanciers et tous qui ayant droit sur la succession de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes et droits au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2022R01218VEPA2

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sfax 2

Affaire n°156

En date du 4 mai 2022, le Juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 chargé de la répartition des fonds dans l'affaire n°156 a rendu sa décision d'ouvrir les procédures de distribution de l'argent déposé à la caisse de dépôt et de consignation sous le numéro M035389 du 23/11/2021, d'un montant de 17455,573 dinars sur la base de la pétition dans la répartition des fonds recueillie auprès, de Maître Mohamed El-Baradai pour le compte de Mokhtar Ben Hachem Fetoui contre le débiteur Wasseem Al-chaari et le reste des créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête de dépôt d'argents.

Ainsi, conformément aux dispositions du chapitre 468 CPCC, «Dans les trente jours de la publication au Journal officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 467 du CPCC.

2022X00594VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite

De la société LA MOQUETTE

En date du 18-01-2021

Registre de commerce : B143171997

Identifiant unique : 0009988 V

N° d'affiliation CNSS : 131849-26

Par décision en date du 24-01-2022 et sous le n°21, le tribunal de 1ère instance de Nabeul a décidé de remplacer le syndic de faillite de la société LA MOQUETTE Mr. Med Hichem Raies par Mr. Mejbri Ridha.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau du syndic de la faillite sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

2022401220VEPA2

Appel d'offres de vente d'un terrain

Société Entreprise Youssef El Taief S.A en faillite

Identifiant Unique : 9245/K

En vertu du jugement n°169 rendu par le Tribunal de première instance de l'Ariana le 30/4/2019, le syndic de faillite de la société Entreprise Youssef El Taief S.A se propose de mettre en vente par appel d'offres un terrain (lot 170), d'une superficie de 3018 m² sis à la zone industrielle Charguia 2 - Ariana; dont surface non bâtie 1813m², la partie construite est composée d'un bâtiment administratif et d'entrepôts.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars non remboursable.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous plis fermé ne précisant pas l'identité du soumissionnaire et portant la mention «A ne pas ouvrir - vente d'un terrain/Charguia Société Entreprise Youssef El Taief - 04/2022» à l'adresse suivante : Ameur Mansour, syndic de faillite, 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis, au plus tard le 06 Juin 2022, le cachet de la poste fait foi.

Sera rejetée toute offre ne contenant pas les documents prévus par le cahier des charges ou parvenue après le dernier délai de réception des offres ou dont l'enveloppe externe comporte l'identité du soumissionnaire.

2022401224VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 12 mai 2022 convoque les actionnaires de la société STI à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 16 juin 2022 à 15 heures au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2- Lecture des rapports général & spécial du Commissaire aux comptes pour les comptes de la STI et approbation des états financiers de la STI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3- Approbation des conventions règlementées;

4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Pouvoirs.

2022T00520SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE TANIT INTERNATIONAL

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 296147H

Le Conseil d'Administration tenu le 12 mai 2022 convoque les actionnaires de la société STI à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 16 juin 2022 à 16 heures au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Pouvoirs.

2022T00521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2022 (exercice 2021)

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de 57 000 000 dinars

Identifiant : 1478140T

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société de promotion touristique Hammamet SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 14 juin 2022 à 10h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2- Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2021,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021,

5- Approbation des conventions réglementées,

6- Vente de matériel,

7- Renouvellement des mandats des administrateurs,

8- Renouvellement du mandat du CAC,

9- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021,

10- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

11- Pouvoirs.

2022T00522SANB3

TUNISIAN ALUMINIUM SERVICE

S.A. au capital de 650.000 dinars

Identifiant unique : 0296015W

M.F : 296015 W/A/M/000

Siège social : Bir El Kassaa III - Route de Naassen - Km7

Les actionnaires de la TUNISIAN ALUMINIUM SERVICE sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 13 juin 2022 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de l'exercice 2021 après lecture du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 après lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat 2021 ;

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022R01224SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

SA au capital de 50.000.000 dinars

Siège social : Z.I Sidi Rezig, Rue des Usines - 2033 Mégrine

Identifiant Unique RNE N° : 0002660R

CNSS N° : 05556379

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise «Institut Arabe des Chefs d'Entreprises» sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2021.

2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2021.

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021.

4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2021.

6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2021.

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

11. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

2022R01225SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20 095 590 D

Siège social : Zl Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration, j'ai le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Juin 2022 à 8h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 et 10, Rue du Lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée.

2- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5- Affectation du résultat.

6- Approbation des conventions règlementées.

7- Quitus aux administrateurs

8- Fixation des jetons de présence

9- Pouvoirs pour formalités.

2022R01228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AFRIQUE DE MARBRE

Société anonyme

Au capital de 160.000,000 dinars

Siège social : Avenue la République THALA - 1210

I.U : 0827530R

Le commissaire aux comptes de la société Afrique de Marbre convoque les actionnaires de la Société AFRIQUE DE MABRE à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 15 juin 2022 à 10h au siège social de la SODEK-SICAR, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière et comptable et les causes de retard de préparation des états financiers des exercices de 2012 à 2021.

- Examen de la situation de gestion de la société et les causes de retard de la tenue des conseils d'administration et assemblées générales.

- Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.

- Le rachat des actions détenues par la SODEK SICAR.

2022S00565SANB3

Convention à l'assemblée générale ordinaire

Société «FORMA AGRO TUNISIA S.A»

Société anonyme

Au capital de 3.212.800 Dinars

Siège social : Avenue Maghreb Arabe, Immeuble Badr, Bloc A, apt 6.1 Khezama Ouest 4071, Sousse

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister l'Assemblée Générale Ordinaire de FORMA AGRO TUNISIA SA qui se tiendra le mardi 14 Juin 2022 à 14 H, au siège social de la société.

Cette assemblée, auquelle vous êtes priés d'assister, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

I. Lecture et approbation du rapport d'activité de 2021 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes;

4. Approbation des états financiers de 2021 ;

5. Approbation des opérations et conventions rentrantes dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat de 2021 ;

8. Fixation des jetons de présence ;

9. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

2022S00566SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 17/6/2022

La société Ameur Plastics du Nord

S.A au capital 2 551 000 dinars

Divisé en 255 100 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Rue Tozeur, Zone Industrielle Zriba, 1152, Hammam Zriba, Zaghaoun

MF : 1527846YAM000

IU : 1527846Y

Le conseil d'administration du 9/5/2022 de la société APN S.A informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le vendredi le 17 juin 2022 à 10 h au siège du BH EQUITY, 67, Rue Alain Savary - Cité Jardin II, bloc B 3ème étage, 1002, Tunis Belvédère.

L'Assemblée Générale ordinaire est appelée à délibérer sur les ordres du jour indiqué ci-après :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2021 ;

- Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

- Questions diverses.

2022401208SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE

"COTUSEM"

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000255Y

Messieurs les actionnaires de LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE "COTUSEM" sont convoqués en assemblée générale

ordinaire le mercredi 15 juin 2022, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2021.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2021 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2022401215SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT

DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

Société anonyme

Au capital de 10.500.000 DT

Siège social : Z.I Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 15 juin 2022, à partir de 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2021.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2021 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2022401216SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Céramiques du Sud S.A

Route de Benguerdene K.m2 Médenine 4100

IU : 0003532N

Messieurs les Actionnaires de la Société Les Céramiques du Sud sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 qui se tiendra au siège de la Société vendredi 10/6/2022 à partir de dix heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs sur la gestion de l'exercice 2021.

6- Affectations de résultat de l'exercice 2021.

7- Désignation des administrateurs pour les années 2022, 2023 et 2024.

8- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

2022401217SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Céramiques du Sud S.A

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

IU : 0003532N

Messieurs les Actionnaires de la Société Les Céramiques du Sud sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société vendredi 10/6/2022 à partir de 11h : 30 min du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social

2- Poursuivre l'activité de la société.

2022401218SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la SOCIETE STUDIO DESIGN

S.A. au capital de 272 000 dinars

Siège social : 16 rue Medinet Elanbar Sidi Fraj Soukra

IU : 1185502Y

Les actionnaires de la société «STUDIO DESIGN» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 7 juin 2022 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

4) Affectation des résultats.

5) Approbation des conventions règlementées effectuées en 2021.

6) Quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2021.

7) Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2021.

8) Pouvoirs pour formalités.

2022401223SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Tuniso-Seoudienne d'Investissement «TSI»

SA au capital de 2 000 000 DT

RNE : 0381747 G

Les actionnaires de la Tuniso-Seoudienne d'Investissement sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale ordinaire le lundi 6 juin 2022 à 9 heures au siège social de la société, sis au Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2021,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

3) Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu,

4) Affectation du résultat de l'exercice 2021,

5) Quitus aux Administrateurs,

6) Renouvellement du mandat des administrateurs,

7) Fixation de la valeur des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration,

8) Pouvoir d'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication.

2022401226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE ALIMENTAIRE

SA au capital de 2 500 000 dinars

Siège social : 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis

IU : 0000836P

MF : 000836P/A/M/000

CNSS : 0035204-90

Messieurs les Actionnaires de la Société LA GENERALE ALIMENTAIRE S.A. sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à 9H30 au siège de la Société, sis au 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des comptes dudit exercice;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021 ;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021;

6- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2022 ;

7- Nominations des Administrateurs;

8- Nomination du commissaire aux comptes.

9- Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions.

2022401227SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de titre de propriété

Mr Adel Ben Ahmed Ben Elbechir Chnini de nationalité tunisienne CIN 06104541 annonce la perte de son titre de propriété n°14810/13 objet du titre mère 69327 Gafsa.

2022R01220DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed Jedidid Ben Mohamed Ben Taieb Ghali titulaire de la CIN n°04041191, pour le compte de Mme Chédlia Bent Mahmoud Ghali déclare la perte de son acte de propriété n°03/19873 en date du 8/01/2008 et Mr Adel Ben Nasr Ghali titulaire de la CIN n°04164390, pour le compte de Mme Manana Ben Hadj Mahmoud Ghali déclare la perte de son acte de propriété n°03/19874 en date du 8/01/2008. Tout objet du titre foncier n°52858 Monastir sis à Imadet Sidi Ameur délégation Sahline, Gouvernorat de Monastir. Deux attestations de perte ont été délivrées par le poste de police de Sahline sous n°211 et 219 le 29/4/2022 et le 5/5/2022.

2022S00568DIVD2

Avis

Saleh, Anwar, Faiza, Salwa, Dalenda, Sonia Ben Mahmoud Ben Sadok Bellaaj annoncent qu'ils possèdent un terrain planté de 42 oliviers sis à la route de Téniour km 18 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X00590DIVD2

Avis

Monsieur Abbes Khaled en tant que responsable juridique de la Banque Arabe de Tunisie Agence Sfax1 SA carte d'identité n°08179285 annonce que le titre de propriété de Frikha Fatma concernant un étage composé de 3 chambres et une cuisine et une véranda situé à Route Gremda mil 08 qui était fait le 21 juin 2011 enregistré le 22 juin 2011 n°M029117 à l'attestation du deux notaires Mohamed Ahmed Baklouti et Trigui Naoufal il a perdu l'acte de donation par la banque et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, Rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 70 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2022X00593DIVD2